

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2021 A 19H00

Convocations, distribution et affichage du 16 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente avril à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la Commune de BULLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MASSET Sylvie, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Lydie VASSEUR, Christelle VERMEULEN, Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Gaëtan DELICQUE, Jean Marie VONARB, Laurent PINOT, Gaël LEBOEUF (procuration de Christian BERTRAND), Delphine BRIDOT, Francis PELLETIER, Laurent VAN COILLIE.

ABSENTS EXCUSES : Béchir JARRAYA (procuration à Sylvie MASSET), Florence BEEUWSAERT (procuration à Evelyne GENEST) et Christian BERTRAND (procuration à Gaël LEBOEUF)

ABSENTS NON EXCUSES : Séverine WEBER

Soit 11 présents et 14 votants

Madame le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE,
Madame Evelyne GENEST est secrétaire de séance.

***SIGNATURE DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2021***

Les membres du Conseil Municipal signent le compte rendu de la réunion du 22 mars 2021

I- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies, relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune de Bulles entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Considérant que la Taxe départementale est transférée à la commune pour compenser en partie les pertes de ressources communales suite à la réforme de la taxe d'habitation.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

Taxe Foncière (bâti) : **taux communal 2020** + taux départemental 2020 (le transfert de la taxe départementale en compensation suite à la réforme de la taxe d'habitation) :
23.32 % + 21.54 % = 44.86 %

Taxe Foncière (non bâti) : 65.36 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- CHARGE Madame le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale et de signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Madame BRIDOT demande si la commune a communiqué sur le transfert du taux départemental.

Non il n'y a pas eu de communication mais en détaillant leur feuille d'impôt, les habitants le verront et de plus le montant d'imposition subira l'augmentation dues aux changements de bases comme tous les ans et pas plus.

Vote Pour 13 (Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Lydie VASSEUR, Christelle VERMEULEN, Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Gaëtan DELICQUE, Jean Marie VONARB, Laurent PINOT, Gaël LEBOEUF (procuration de Christian BERTRAND), Delphine BRIDOT, Francis PELLETIER) et contre 1 (Laurent VAN COILLIE).

Monsieur VAN COILLIE indique qu'il vote contre car il souhaitait une baisse du taux.

II – BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2021 qui peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

DEPENSES : 1 165 755.00€

RECETTES : 1 165 755.00 €

Investissement :

DEPENSES : 976 241.00 €

RECETTES : 976 241.00 €

Arrivée de Madame Séverine WEBER à 19H11

Soit 12 présents et 15 votants

Code	Libellé	PROPOSITIONS		VOTE	
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		315 650.00	15	
012	CHARGES DE PERSONNEL		273 700.00	15	
014	ATTENUATIONS DE PRODUIT		45 000.00	15	
022	DEPENSES IMPREVUES		19 194.00	15	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		416 265.00	15	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		5 536.00	15	
65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE		85 810.00	15	
66	CHARGES FINANCIERES		3 100.00	15	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 500.00	15	
POUR INFORMATION TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			1 165 755.00		
RECETTES FONCTIONNEMENT					
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES		609 539.00	15	
013	ATTENUATION DE CHARGES		100.00	15	
70	PRODUITS DES SERV DU DOMAINE ET VENTES DIV.		25 919.00	15	
73	IMPOTS ET TAXES		332 288.00	15	
74	DOTATIONS & PARTICIPAT°		188 614.00	15	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		8 690.00	15	
76	PRODUITS FINANCIERS		5.00	15	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		600.00	15	
POUR INFORMATION TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			1 165 755.00		
Code	Libellé	Report	Propositions	Report + Propositions	
DEPENSES INVESTISSEMENT					
10088	plantation	5 000.00	10 000.00	15 000.00	15
104	MATERIEL OUTILLAGE SERVICE TECHNIQUE		35 000.00	35 000.00	(1) 14
106	MATERIEL INCENDIE		10 000.00	10 000.00	15
117	MAIRIE		35 000.00	35 000.00	15
129	APPENTIS - VESTIAIRES TERRAIN DE FOOT	195 943.00		195 943.00	15
132	VITRAUX	154 940.00	85 000.00	239 940.00	15
134	ILLUMINATIONS DE NOEL		3 000.00	3 000.00	15
145	TRAVAUX DE VOIRIE TROTTOIRS CANIVEAUX		200 000.00	200 000.00	15
154	PLU - PLAN LOCAL D'URBANISME	14 558.00		14 558.00	15
168	CABINET MEDICAL		160 000.00	160 000.00	(1) 14
169	OUTILLAGE		800.00	800.00	15
170	BATIMENT SERVICE TECHNIQUE		26 000.00	26 000.00	15
77	INFORMATISATION	3 500.00	3 500.00	7 000.00	15
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES		34 000.00	34 000.00	15
POUR INFORMATION TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT				976 241.00	
RECETTES INVESTISSEMENT					
129	APPENTI - VESTIAIRES TERRAIN DE FOOT	196 400.00		196 400.00	15
132	VITRAUX	46 043.00		46 043.00	15
154	PLU - PLAN LOCAL D'URBANISME	6 250.00		6 250.00	15
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES		727 548.00	727 548.00	15

Vote pour à l'unanimité pour les dépenses et recettes de fonctionnement.

Vote pour à l'unanimité pour les dépenses et recettes d'investissement

(1) *SAUF DEPENSES :*

- *OPERATION 104 MATERIEL OUTILLAGE SERVICE TECHNIQUE:*

Vote Pour 14 (Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Christelle VERMEULEN, Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Gaëtan DELICQUE, Jean Marie VONARB, Laurent PINOT, Gaël LEBOEUF (procuration de Christian BERTRAND), Delphine BRIDOT, Francis PELLETIER, Séverine WEBER et Laurent VAN COILLIE).

Abstention 1 : Lydie VASSEUR

- *OPERATION 168 CABINET MEDICAL*

Vote Pour 14 (Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Lydie VASSEUR, Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Gaëtan DELICQUE, Jean Marie VONARB, Laurent PINOT, Gaël LEBOEUF (procuration de Christian BERTRAND), Delphine BRIDOT, Francis PELLETIER, Séverine WEBER et Laurent VAN COILLIE).

Abstention 1 : Christelle VERMEULEN

III- EXTENSION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD AU VOLET « MOBILITE »

Madame le Maire expose :

Vu la délibération du conseil communautaire n°21C/03/01 en date du 30 mars 2021, approuvant la prise de compétence « mobilité » par la communauté de communes

Vu le projet de modification des statuts annexés à la présente délibération ;

Considérant l'organisation de services de transports réguliers, routiers et ferroviaires, par la région dans le ressort territorial, au titre d'Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale, d'une part, et l'organisation par la communauté de communes de services de mobilité locaux complémentaires aux services régionaux, d'autre part ;

Considérant qu'en l'absence de la prise de compétence mobilité avant le 30 juin 2021, la région devient la seule Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial ;

Considérant qu'en devenant Autorité Organisatrice de la Mobilité locale, la communauté de communes pourra participer au contrat opérationnel de la mobilité défini par la région sur son bassin de mobilité, en concertation avec les AOM locales ;

Considérant que la mobilité de proximité est devenue un enjeu structurant d'attractivité adapté à l'échelle du Plateau Picard ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'extension des compétences de la communauté de communes du Plateau Picard au volet « Mobilité » et approuve le statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) au sens de la loi LOM susvisée.

- **DEMANDE** à la communauté de communes d'exercer cette compétence sur l'ensemble du ressort territorial de la communauté de communes, avec le souhait de ne pas reprendre les services intégralement assurés par la région sur le ressort territorial de la communauté de communes, qu'ils soient scolaires, non-urbains ou Transport à la Demande (TAD), tout comme les transports organisés par les communes sur leur ressort territorial ;

- **DIT** que la présente délibération sera notifiée sans délai au président de la communauté de communes.

Vote Pour à l'unanimité

IV – APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 ouvre la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et les Communautés de Communes dont les modalités sont prévues à l'article L5211-11-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Ce pacte de gouvernance doit être adopté après avis des conseils municipaux des communes membres. Avis simple, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte.

Vu la délibération N° 20C/03/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020, établissant la mise en place de la conférence des maires en lieu et place du bureau élargi.

Vu la délibération N° 20C/04/25 du conseil communautaire du 23 juillet 2020, considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes d'engager un débat visant à élaborer un pacte de gouvernance.

Lors de la conférence des maires du 9 mars 2021, le projet de pacte de gouvernance a été présenté par le Président de la Communauté de Communes, mis au débat puis validé.

Afin d'en finaliser l'adoption, le projet de pacte est transmis aux communes membres pour avis des conseils municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte du projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Vote Pour 13 (Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Lydie VASSEUR, Christelle VERMEULEN, Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Gaëtan DELICQUE, Jean Marie VONARB, Laurent PINOT, Gaël LEBOEUF (procuration de Christian BERTRAND), Delphine BRIDOT, Séverine WEBER, Francis PELLETIER) et contre 1 (Laurent VAN COILLIE).

V – EVOLUTION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Madame le Maire cède la parole à Madame Christelle VERMEULEN qui informe les membres du conseil qu'afin de répondre aux nouvelles normes, le site internet de la commune doit évoluer.

Après contact avec l'ADICO, Madame VERMEULEN propose la mise en place d'un nouveau contrat pour création, hébergement et maintenance du site internet de la commune de Bulles. L'offre retenue serait l'offre visibilité proposant jusqu'à 12 pages, pour un montant de 480 € TTC (240 € création + 240 € maintenance) la première année, puis une maintenance annuelle les années suivantes de 240 € TTC (288 € ancien site). Le contrat est consenti pour une durée de 4 ans. Dans ce pack, est comprise une demi-journée de formation pour ceux qui seraient intéressés

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir l'offre « visibilité » proposé par l'ADICO pour le site internet de la commune
- Approuve le devis de 480 € la 1^{ère} année puis une maintenance annuelle de 240 € TTC
- Autorise Madame VERMEULEN à signer le contrat et tous les documents nécessaires à ce projet
- S'engage à inscrire tous les ans les crédits nécessaires au Budget.

Vote pour à l'unanimité

Monsieur VONARB demande combien de temps faudra-t-il pour mettre en place le nouveau site. Madame VERMEULEN indique que ce sera très rapide dès signature du contrat. Monsieur VONARB souligne que l'actuel site n'est pas du tout à jour. Madame VERMEULEN précise que les modifications devront être faites après la mise en place du nouveau site qui reprendra exactement le site actuel. Madame WEBER, Monsieur LEBOEUF et Monsieur VONARB pensent qu'il serait plus judicieux de mettre à jour l'actuel site afin de transférer sur le nouveau des données à jour. Madame VERMEULEN indique que la mise à jour prendrait trop de temps. Monsieur VONARB indique aux membres du conseil qu'il a des retours d'habitants concernant le site qui n'est pas à jour. Il a aussi des retours sur l'affichage concernant les comptes rendus, qui est trop petit et pense qu'avec un site à jour, il pourrait inviter les habitants à se connecter pour avoir les informations de la commune. Madame VERMEULEN précise que plusieurs élus pourront être formés. Monsieur VONARB relève que l'équipe municipale a la chance d'avoir un informaticien parmi ses membres. Madame VERMEULEN indique aux élus éventuellement intéressés qu'il faudra se concerter après la réunion pour voir quel ½ journée serait la plus pratique pour tous afin de définir la date de formation.

VI – SAUVEGARDE EXTERNALISEE

Madame le Maire informe les membres du conseil que la sauvegarde externalisée des données de la commune est effectuée par l'ADICO depuis 2015. Cette sauvegarde concerne tous les logiciels métier et documents Word et dispose d'une capacité de 25 GO pour un coût annuel de 180 € TTC. (délibération du 8 avril 2016)

La capacité n'étant plus suffisante. Il convient donc de réaliser un nouveau contrat, pour une durée de 4 ans, avec l'ADICO pour augmenter la capacité de cette sauvegarde qui passerait à 50 Go pour un montant de 169.20 € TTC par an, la commune bénéficiant d'une réduction dans le cadre du contrat de maintenance « sérénité + ». Elle précise que suite à la réunion préparatoire, elle a demandé le coût pour 100 Go, ce dernier serait de 385 €/an. Le choix se portera donc sur 50 Go. Monsieur VAN COILLIE demande la durée du contrat et s'il sera possible de modifier en cours de contrat pour éventuellement augmenter la capacité si besoin. Le contrat est établi pour 4 ans mais peut tout à fait être modifiée cas de besoin sans aucune pénalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à la concrétisation de ce nouveau contrat
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget

Vote pour à l'unanimité

VII - QUESTION DIVERSES

a) Commémoration du 8 mai 2021

La commémoration se déroulera le samedi 8 mai 2021 à 11 heures 30 rassemblement devant la mairie et visite au monument aux Morts.

b) Devis appentis bâtiment communal

Madame le Maire indique que suite à la réunion préparatoire du jeudi 15 avril 2021 et à la demande du conseil, un rendez-vous avec la Société Dométal a eu lieu le mardi 20 avril 2021 en

présence de Monsieur PELLETIER, monsieur VAN COILLIE et elle-même, afin d'établir un devis.

Le devis s'élève à 34 670.40 € TTC mais consiste, comme demandé, en une extension du bâtiment existant ouverte en façade.

Pour l'amiante : démontage et évacuation, il faudra ajouter 4 000 à 5 000 €.

Monsieur VAN COILLIE pense que c'est trop cher.

Monsieur VONARB souligne qu'au Budget il n'est prévu que 26 000 €.

c) Informations de la Communauté de Communes du Plateau Picard du 22/04/2021

Madame le Maire rappelle que la compétence eau a été transférée à la CCPP. Monsieur le Président, Franz DESMEDT, s'était engagé à utiliser les fonds mis à disposition sur ce budget uniquement pour la commune de Bulles et les travaux déjà prévus.

Le planning prévisionnel est programmé comme suit :

Démarrage des travaux à partir du 1^{er} juillet 2021

Entreprises SADE et SAT pour le renforcement et Oise TP pour les branchements plombs.

L'entreprise Oise TP débiterait par le Hameau de Lorteil en juillet ou au plus tard septembre.

Madame VERMEULEN demande si la mairie a été destinataire des marchés ?

La mairie n'a pas reçu les marchés mais une réunion devrait être programmée en juin.

Madame VERMEULEN demande comment a-t-on eu l'information ?

Madame le Maire indique qu'à la lecture d'un compte rendu de réunion de la CCPP, la secrétaire a vu que des travaux étaient programmés sur Bulles et elle s'est renseignée auprès des services de la CCPP.

d) Centre de Premiers Secours de Bulles

Madame le Maire donne lecture du courrier de félicitations reçu du SDIS 60 en Mairie :

« Madame le Maire,

Le vendredi 9 avril 2021, les moyens du SDIS (FPT/EPA Clermont, FPT Saint-Juste et VLCC Clermont) sont déclenchés pour feu de pavillon au 4 rue du Château sur la commune de Bulles. En arrivant sur les lieux, le VPI de Bulles est déjà sur les lieux et une lance alimentée sur Poteau d'Incendie est déjà établi par vos personnels.

Au cours de la reconnaissance, le chef d'agrès du fourgon de Clermont voit qu'il s'agit d'un feu de cuisine d'environ 15 m² avec un dégagement de fumée dans l'ensemble de l'habitation et un début de propagation dans le plancher bois qui a été stoppé. La situation n'évoluera pas plus défavorablement et le reste du pavillon est ainsi sauvé.

Ainsi, la sauvegarde d'une grande partie du pavillon est sans aucun doute liée aux premières actions menées par le personnel du VPI de Bulles. En effet, sans aucune action de lance, le feu se serait rapidement propagé au plancher et par la suite au reste de l'habitation.

Le Commandant des opérations de secours a particulièrement apprécié la rapidité de mise en œuvre, le respect des délais fixés et le professionnalisme des personnels placés sous votre autorité.

Je tenais à travers ce courrier à féliciter personnellement vos agents pour leur engagement.

Le Directeur Département des Service d'Incendie et de Secours,

Contrôleur Général Luc CORACK »

Madame le Maire indique que le CPI de Bulles a réalisé 98 interventions en 2020 dont 42 secours à personne, 6 feux, 5 accidents, 44 interventions diverses et 1 inondation. En 2021 pour le moment, 21 interventions à leur actif dont 13 secours à personne, 4 feux, 1 accident et 3 interventions diverses.

e) Bus départemental pour l'emploi

Madame le Maire indique que le bus départemental pour l'emploi sera présent sur la commune de Bulles le 18 mai 2021 de 9h15 à 12h30 sur le parking de la mairie.

Ce service est destiné à aider les demandeurs d'emploi mais aussi les éventuels recruteurs.

f) Elections Départementales et Régionales

Madame le Maire rappelle que les dates sont les suivantes : 20 et 27 juin 2021

Un tableau de présence sera mis à disposition après la réunion.

g) Intervention Madame BRIDOT

Madame BRIDOT informe les membres du conseil d'un problème de chenilles urticantes en très grand nombre en haut du chemin de la déchetterie.

Beaucoup d'arbres sont remplis de chenilles et il y a même des nids. C'est dangereux, il faudrait faire quelque chose.

Madame le Maire demande le lieu précis.

Madame BRIDOT répond : en haut du chemin près du château d'eau.

Séance levée à : 19H46

Le secrétaire de séance

GENEST Evelyne.....

Le Maire

Sylvie MASSET

Signatures des membres présents et remarques éventuelles.

VERMEULEN Christelle	
VASSEUR Lydie	
BRIDOT Delphine	
VAN COILLIE Laurent	
LEBOEUF Gaël	
Jean-Marie VONARB	
PINOT Laurent	
PELLETIER Francis	
DELICQUE Gaëtan	
WEBER Séverine	